RONDY Groupe

RAPPORT DE
BILAN CARBONE®

2025

Mesure des émissions de gaz à effet de serre et démarche de réduction



SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

RÉSULTAT DU BILAN CARBONE 2025 6

SCOPE 1 6

SCOPE 2 9

SCOPE 3 11

BILAN GLOBAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 20

ANALYSE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE 23

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES À HORIZON 2028 24

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À HORIZON 2030 25

CONCLUSION 26

INTRODUCTION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de son engagement en faveur de la transition écologique, le Groupe RONDY réalise chaque année une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Cette démarche vise à mesurer l'empreinte carbone de ses activités, à identifier les principales sources d'émissions et à définir des actions permettant de réduire durablement son impact environnemental.

Le présent rapport présente les résultats du bilan carbone du Groupe RONDY pour l'exercice 2025. Réalisé conformément aux principes du GHG Protocol et à partir des facteurs d'émission de la Base Carbone® de l'ADEME, il constitue un outil de pilotage destiné à accompagner la stratégie climatique et environnementale du Groupe.

Ce document complète le rapport RSE et contribue au suivi des engagements environnementaux de l'entreprise.

ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Conscient des enjeux liés au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles, le Groupe RONDY intègre progressivement les principes du développement durable dans l'ensemble de ses activités. Cette démarche repose notamment sur plusieurs axes prioritaires :

- La maîtrise et l'optimisation des consommations énergétiques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Le développement d'une mobilité plus durable ;
- L'amélioration de la performance environnementale des activités logistiques ;
- La sensibilisation et l'implication des collaborateurs ;
- L'amélioration continue des pratiques et processus internes.

Afin d'intégrer les enjeux climatiques dans sa stratégie de développement, le Groupe RONDY assure un suivi annuel de ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de sa politique RSE. Le pilotage de cette démarche est coordonné par le service Qualité, en lien avec les services Achats, Logistique, Maintenance, Ressources Humaines et Direction, responsables de la collecte et de la consolidation des données. Les résultats du bilan carbone permettent d'évaluer les progrès réalisés, de définir les priorités d'action et d'orienter les décisions d'amélioration continue.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données présentées dans ce rapport couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.
Le périmètre de reporting comprend les activités du Groupe RONDY réalisées sur le site d'Aurec-sur-Loire. Les émissions sont présentées conformément au GHG Protocol selon les trois catégories suivantes :

- SCOPE 1 : émissions directes ;
- SCOPE 2 : émissions indirectes liées à la consommation d'énergie ;
- SCOPE 3 : principales émissions indirectes de la chaîne de valeur.

Les résultats présentés constituent l'année de référence 2025 et permettent d'évaluer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'efficacité des actions de réduction mises en œuvre.

Le présent bilan couvre les émissions pour lesquelles des données fiables étaient disponibles au moment de l'évaluation. Le Groupe poursuivra l'amélioration progressive de son périmètre de reporting afin d'accroître l'exhaustivité de son bilan carbone.

RÉSULTATS DU BILAN CARBONE® 2025

L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre du Groupe RONDY a permis d'identifier les principales sources d'émissions associées à ses activités.

Les résultats sont présentés selon les trois catégories définies par le GHG Protocol :

- SCOPE 1 : Émissions directes ;
- SCOPE 2 : Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie ;
- SCOPE 3 : Autres émissions indirectes de la chaîne de valeur.

Cette approche permet de disposer d'une vision globale de l'empreinte carbone de l'entreprise, d'identifier les postes les plus émetteurs et de définir les actions prioritaires de réduction des émissions.

SCOPE 1 : ÉMISSIONS DIRECTES

Les émissions du SCOPE 1 correspondent aux émissions directes de gaz à effet de serre provenant des sources détenues ou contrôlées par le Groupe RONDY.

En 2025, ces émissions sont principalement liées à la consommation de gaz naturel utilisée pour le chauffage des bâtiments ainsi qu'aux carburants consommés par les véhicules de société.

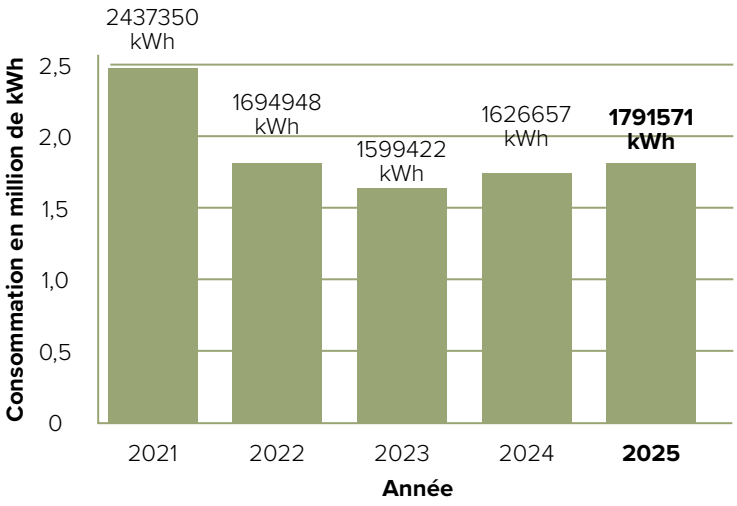
1. CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est utilisé pour le chauffage de l'atelier et des locaux du site d'Aurec-sur-Loire.

Analyse de l'évolution

Tableau 1 : Évolution des consommations de gaz naturel sur la période 2021 à 2025

Consommation de gaz naturel (kWh)				
2021	2022	2023	2024	**2025**
2 437 350	1 694 948	1 599 422	1 626 657	**1 791 571**



Graphique 1 : Évolution des consommations de gaz naturel sur la période 2021 à 2025.

RÉSULTATS 2025
En 2025, la consommation totale de gaz naturel s'élève à **1 791 571 kWh,** représentant **330 tCO_2eq** d'émissions de gaz à effet de serre.

L'analyse des consommations met en évidence une diminution significative de la consommation de gaz naturel depuis 2021. Par rapport à 2024, la consommation a augmenté de **164 914 kWh**, soit une augmentation d'environ **10 %**.

Perspectives et objectifs

Afin de poursuivre cette dynamique, le Groupe RONDY s'est fixé pour objectif de réduire de **20 % sa consommation de gaz naturel d'ici 2030** par rapport à l'année de référence 2025.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs actions seront poursuivies :

- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- Réalisation de travaux d'isolation à partir de 2027 ;
- Optimisation des installations de chauffage ;
- Suivi annuel des consommations afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées.

Ces mesures permettront de réduire durablement les consommations énergétiques et les émissions directes associées.

2. CONSOMMATION DE CARBURANTS

Les carburants utilisés par les véhicules de société constituent une source d'émissions directes intégrée au SCOPE 1.

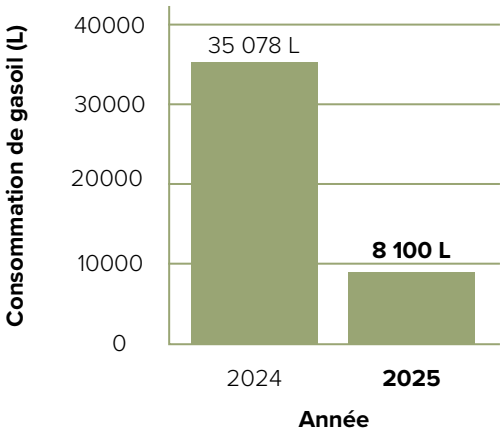
Analyse de l'évolution

Entre 2024 et 2025, la consommation de gasoil a diminué de **26 978 litres**, soit une baisse de **76,9 %**. Cette évolution s'est traduite par une réduction des émissions associées de **84 tCO_2eq**, correspondant à une diminution de **77,1 %**.

Cette diminution significative s'explique principalement par la poursuite de l'électrification du parc automobile de l'entreprise. La majorité des véhicules de société est désormais constituée de véhicules électriques, permettant de réduire fortement le recours aux carburants fossiles.

Tableau 2 : Évolution de la consommation de carburant des véhicules de société.

Année	Consommation de gasoil	Émission associées
2024	35 078 litres	109 tCO_2eq
2025	**8 100 litres**	**25 tCO_2eq**



Graphique 2 : Évolution de la consommation de carburant des véhicules de société.

RÉSULTATS 2025
Au cours de l'exercice 2025, la consommation de gasoil des véhicules de société s'élève à **8 100 litres**, représentant **25 tCO_2eq** d'émissions de gaz à effet de serre.

3. RÉSULTATS DU SCOPE 1

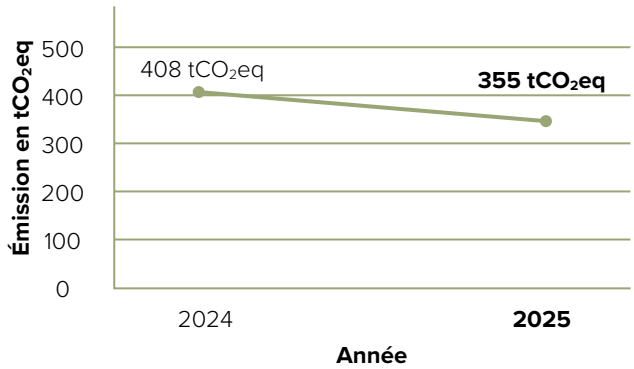
Les émissions directes du Groupe RONDY pour l'exercice 2025 sont réparties comme suit :

Tableau 3 : Bilan des émissions directes (SCOPE 1) du Groupe RONDY.

Source d'émissions	Données d'activité	Émissions
Gaz naturel	1 791 571 kWh	330 tCO_2eq
Gasoil véhicules de société	8 100 L	25 tCO_2eq
Total SCOPE 1 2025		**355 tCO_2eq**

Tableau 4 : Évolution des émissions du SCOPE 1.

Année	Émissions SCOPE 1 (tCO_2eq)
2024	408
2025	**355**



Graphique 3 : Évolution des émissions du SCOPE 1.

Les émissions du SCOPE 1 s'élèvent à **355 tCO_2eq** en 2025, contre **408 tCO_2eq** en 2024, soit une réduction de **53 tCO_2eq** correspondant à une baisse de **13 %**.

Cette évolution résulte principalement :

- De la baisse de la consommation de gaz naturel ;
- De la forte réduction des consommations de carburants fossiles ;
- De l'électrification progressive du parc automobile.

Ces résultats témoignent des efforts engagés par le Groupe RONDY pour améliorer sa performance énergétique et réduire son empreinte carbone.

À RETENIR

Entre 2024 et 2025, le Groupe RONDY a réduit ses émissions directes de près de 13 %. Cette performance résulte des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique et de mobilité durable, illustrant l'engagement de l'entreprise en faveur de la transition écologique.

SCOPE 2 : ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES À L'ÉNERGIE

Les émissions du SCOPE 2 correspondent aux émissions indirectes de gaz à effet de serre associées à la production de l'électricité consommée par le Groupe RONDY.

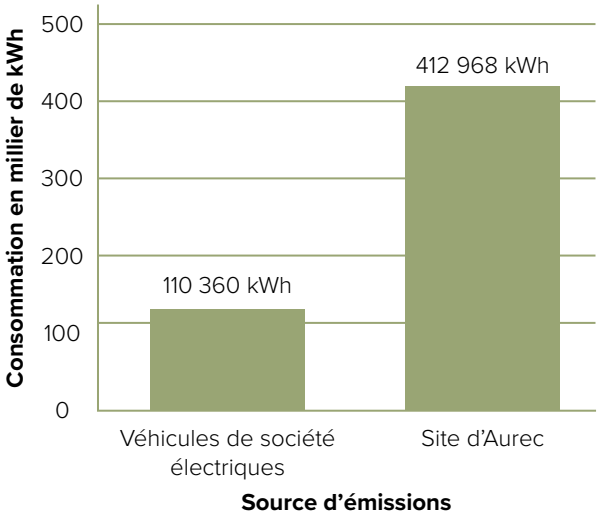
1. CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité est utilisée pour l'alimentation des équipements, l'éclairage, les installations techniques, les bornes de recharge des véhicules électriques ainsi que les systèmes de chauffage et de climatisation réversibles présents dans les bureaux.

La répartition des consommations est la suivante :

Tableau 5 : Consommations électriques et émissions associées du SCOPE 2 en 2025.

Source d'émissions	Consommation	Émissions
Véhicules de société électriques	110 360 (kWh)	18 tCO_2eq
Site d'Aurec-sur-Loire	412 968 (kWh)	21 tCO_2eq
Total	**523 328 (kWh)**	**39 tCO_2eq**



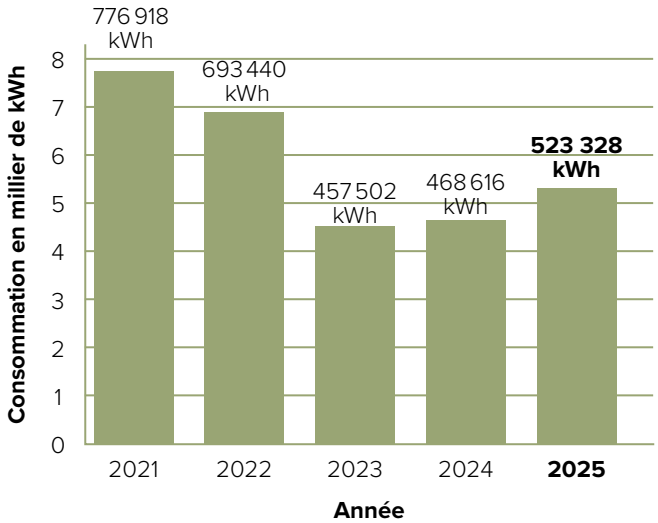
Graphique 4 : Consommations électriques et émissions associées du SCOPE 2 en 2025.

RÉSULTATS 2025
En 2025, la consommation totale d'électricité s'élève à **523 328 kWh**, représentant **39 tCO_2eq.**

Analyse de l'évolution

Tableau 6 : Évolution des consommations d'électricité sur la période 2021 à 2025

Consommation d'électricité (kWh)				
2021	2022	2023	2024	**2025**
776 918	693 440	457 502	468 616	**523 328**



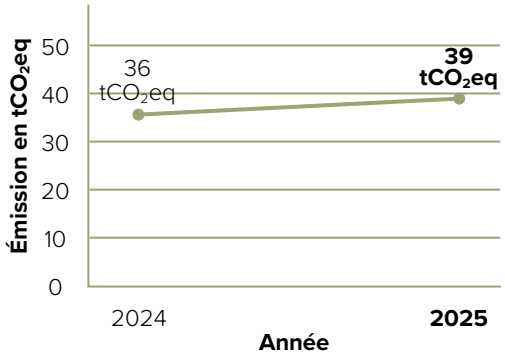
Graphique 5 : Évolution des consommations d'électricité sur la période 2021 à 2025

La consommation totale d'électricité du Groupe RONDY s'établit à **523 328 kWh** en 2025, contre **468 616 kWh** en 2024, soit une augmentation de **54 712 kWh (+ 11,7 %)**.

Après une baisse continue des consommations entre 2021 et 2023, les consommations électriques repartent à la hausse en 2025. Cette évolution s'explique principalement par le développement de la flotte de véhicules électriques de l'entreprise, dont la recharge est assurée sur le site.

Tableau 7 : Évolution des émissions du SCOPE 2.

Année	Émissions SCOPE 2 (tCO_2eq)
2024	36
2025	**39**



Graphique 6 : Évolution des émissions du SCOPE 2.

Les émissions du SCOPE 2 s'élèvent à **39 tCO_2eq** en 2025 contre **36 tCO_2eq** en 2024, soit une augmentation de **3 tCO_2eq (+8,3 %)**.

Cette hausse constitue une conséquence directe de la stratégie de décarbonation du Groupe RONDY. En effet, l'électrification progressive du parc automobile entraîne un transfert d'une partie des émissions du SCOPE 1 (consommation de carburants fossiles) vers le SCOPE 2 (consommation d'électricité).

Ce transfert reste néanmoins favorable sur le plan environnemental, puisqu'il s'accompagne d'une réduction significative des émissions directes de gaz à effet de serre et contribue à la diminution globale des émissions liées à la mobilité de l'entreprise.

Perspectives et objectifs

À l'horizon 2030, l'entreprise vise à **stabiliser les émissions du SCOPE 2 malgré le développement de sa flotte de véhicules électriques**, grâce à une gestion plus performante de ses consommations énergétiques.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe RONDY poursuivra les actions suivantes :

- Optimiser les consommations des équipements et des installations techniques ;
- Poursuivre le remplacement progressif des équipements les plus énergivores par des solutions plus performantes ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux écogestes et aux bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie ;
- Étudier les opportunités de recours à une production d'électricité renouvelable (photovoltaïque) ou à un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable, lorsque les conditions techniques et économiques le permettront.

À RETENIR

L'augmentation des émissions du SCOPE 2 résulte directement de la transition énergétique engagée par le Groupe RONDY. L'électrification progressive de la flotte automobile entraîne un transfert d'émissions du SCOPE 1 vers le SCOPE 2 tout en contribuant à une réduction globale des émissions liées à la mobilité et à une diminution de la dépendance aux énergies fossiles.

SCOPE 3 : AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES

Les émissions du SCOPE 3 correspondent aux émissions indirectes de gaz à effet de serre générées tout au long de la chaîne de valeur du Groupe RONDY, sans provenir directement de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Pour une entreprise spécialisée dans l'importation, la distribution et la logistique, le SCOPE 3 constitue le principal poste d'émissions et représente **83,3 % de l'empreinte carbone totale en 2025**.

L'analyse du SCOPE 3 permet d'identifier les principaux leviers de réduction des émissions en agissant sur les transports, les déplacements et la gestion des déchets.

Les principaux postes étudiés dans le cadre du bilan carbone 2025 sont les suivants :

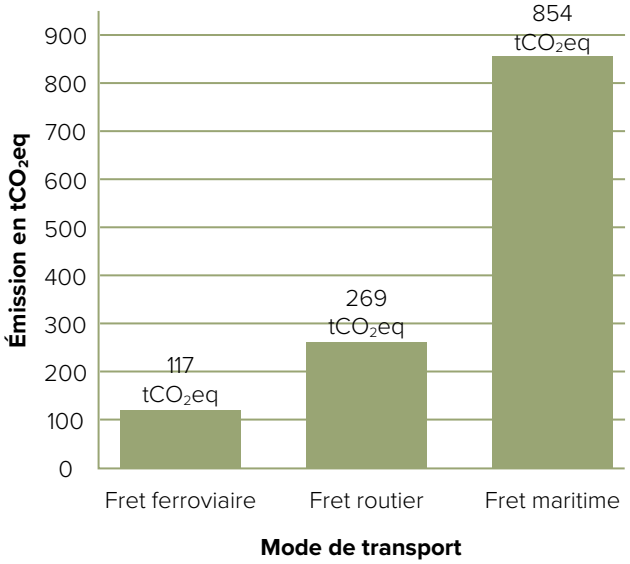
- Le fret amont ;
- Le fret aval ;
- Les déplacements domicile-travail ;
- Les déplacements professionnels ;
- Les déchets ;

1. FRET AMONT

Le fret amont regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées à l'acheminement des marchandises depuis les fournisseurs jusqu'au site du Groupe RONDY. Compte tenu de l'activité d'importation du Groupe, ce poste constitue le premier contributeur aux émissions de gaz à effet de serre.

Tableau 8 : Répartition des émissions du fret amont par mode de transport.

Mode de transport	Émissions (tCO_2eq)
Fret ferroviaire	117
Fret routier	269
Fret maritime	854
Total fret amont	**1240**



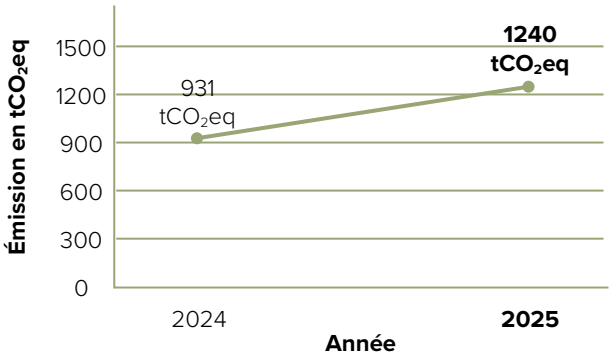
Graphique 7 : Répartition des émissions du fret amont par mode de transport.

RÉSULTATS 2025
Le fret amont représente **1 240 tCO_2eq**, soit **62,5 %** de l'empreinte carbone totale du Groupe. Le transport maritime demeure le principal poste d'émissions avec **854 tCO_2eq**, représentant près de **69 %** des émissions du fret amont.

Analyse de l'évolution

Tableau 9 : Évolution des émissions du fret amont.

Année	Émissions fret amont (tCO_2eq)
2024	931
2025	**1240**



Graphique 8 : Évolution des émissions du fret amont.

Les émissions du fret amont s'élèvent à **1 240 tCO_2eq** en 2025 contre **931 tCO_2eq** en 2024, soit une augmentation de **309 tCO_2eq (+33,2 %)**.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des volumes transportés et la part prépondérante du transport maritime dans les flux d'approvisionnement de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe RONDY a poursuivi ses efforts en faveur de modes de transport plus sobres en carbone en augmentant la part du fret ferroviaire dans ses flux d'approvisionnement au cours de l'exercice 2025.

Perspectives et objectifs

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des émissions indirectes de gaz à effet de serre, le Groupe RONDY s'est fixé pour objectif de réduire de **15 % les émissions liées au fret amont d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2025.

Les principales actions engagées sont :

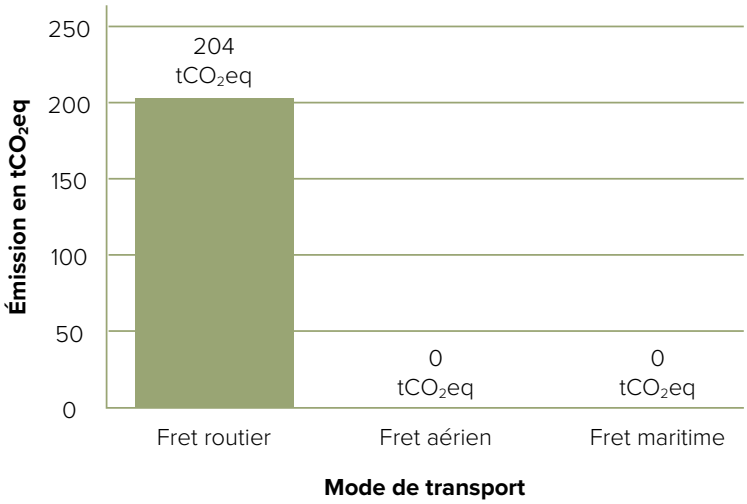
- Développement du transport ferroviaire ;
- Optimisation des flux logistiques ;
- Amélioration du taux de remplissage des conteneurs ;
- Collaboration avec des transporteurs engagés dans la réduction de leurs émissions.

2. FRET AVAL

Le fret aval correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées par le transport des marchandises depuis les sites du Groupe RONDY jusqu'à ses clients et partenaires. Ce poste reflète l'impact environnemental des activités de distribution de l'entreprise.

Tableau 10 : Répartition des émissions du fret aval par mode de transport.

Mode de transport	Émissions (tCO_2eq)
Fret routier	204
Fret aérien	0
Fret maritime	0
Total fret aval	**204**



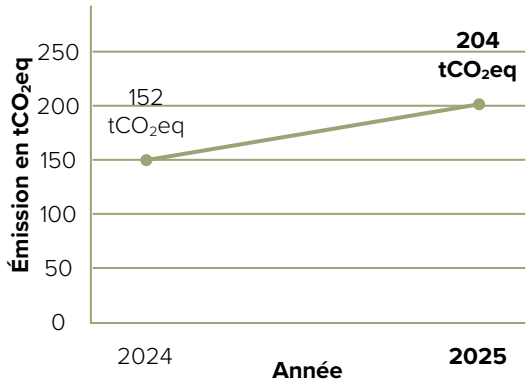
Graphique 9 : Répartition des émissions du fret aval par mode de transport.

RÉSULTATS 2025
Les émissions du fret aval atteignent **204 tCO_2eq** en 2025. Le transport routier représente la totalité des émissions de ce poste.

Analyse de l'évolution

Tableau 11 : Évolution des émissions du fret aval.

Année	Émissions fret amont (tCO_2eq)
2024	152
2025	**204**



Graphique 10 : Évolution des émissions du fret aval.

Les émissions du fret aval s'élèvent à **204 tCO_2eq** en 2025 contre **152 tCO_2eq** en 2024, soit une augmentation de **52 tCO_2eq (+34,2 %)**.

Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des volumes expédiés au cours de l'exercice 2025. Elle témoigne du dynamisme de l'activité commerciale du Groupe RONDY et de l'intensification des flux logistiques nécessaires à la distribution des produits.

Perspectives et objectifs

Afin de limiter l'impact environnemental de ses activités logistiques, le Groupe RONDY poursuivra :

- L'optimisation des tournées ;
- Le regroupement des expéditions ;
- L'amélioration du taux de chargement ;
- Le recours à des transporteurs engagés dans des démarches de réduction des émissions.

L'objectif fixé est une réduction de **10 % des émissions du fret aval d'ici 2030**.

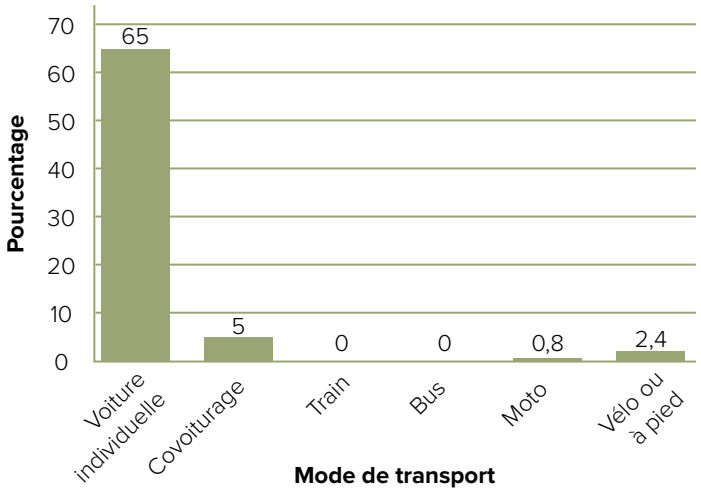
3. DÉPLACEMENT DOMICILE-TRAVAIL

Les déplacements domicile-travail correspondent aux trajets effectués quotidiennement par les collaborateurs entre leur résidence principale et leur lieu de travail. Ces déplacements constituent une source d'émissions indirectes de gaz à effet de serre intégrée au SCOPE 3 du bilan carbone.

L'évaluation réalisée pour l'exercice 2025 repose sur les données de **123 collaborateurs**, une distance moyenne domicile-travail de **14 kilomètres** et la répartition des modes de transport utilisés.

Tableau 12 : Répartition des modes de déplacement domicile-travail

Mode de transport	Pourcentage (%)	Bilan carbone (tCO_2eq)
Voiture individuelle	81,4	65
Covoiturage	15,4	5
Train	0	0
Bus	0	0
Moto	0,8	1
Vélo ou à pied	2,4	0
Total	100	**70**



Graphique 11 : Répartition des modes de déplacement domicile-travail

RÉSULTATS 2025
Les déplacements domicile-travail génèrent une empreinte carbone de **70 tCO_2eq** sur l'exercice 2025.

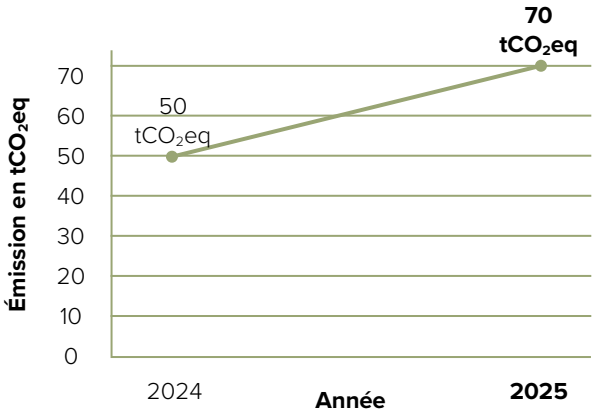
La voiture individuelle demeure le principal mode de déplacement des collaborateurs. Elle représente 81,4 % des trajets et génère **65 tCO_2eq**, soit près de 93 % des émissions de ce poste.

Le covoiturage représente 15,4 % des déplacements et contribue à limiter les émissions avec **5 tCO_2eq**. Les déplacements effectués en moto représentent 0,8 % des trajets pour **1 tCO_2eq**, tandis que les déplacements réalisés à pied ou à vélo (2,4 %) ne génèrent pas d'émissions directes de gaz à effet de serre.

Évolution par rapport à 2024

Tableau 13 : Évolution des émissions liées aux déplacements domicile-travail.

Année	Émissions des déplacements domicile-travail (tCO_2eq)
2024	50
2025	**70**



Graphique 12 : Évolution des émissions liées aux déplacements domicile-travail.

Les émissions liées aux déplacements domicile-travail s'élèvent à **70 tCO_2eq** en 2025, contre **50 tCO_2eq** en 2024, soit une augmentation de **20 tCO_2eq** (+40 %).

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la distance moyenne parcourue par les collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail. Malgré cette hausse, les pratiques de mobilité évoluent positivement.

En effet, la part du covoiturage ainsi que le recours au vélo ou à la marche progressent, traduisant une meilleure appropriation des solutions de mobilité durable par les collaborateurs. Ces évolutions permettent de limiter les émissions qui auraient été plus élevées en l'absence de ces changements de comportement.

Perspectives et objectifs

Le Groupe RONDY poursuivra ses actions en faveur d'une mobilité plus durable en :

- Encourageant le covoiturage entre collaborateurs ;
- Sensibilisant les salariés aux enjeux de la mobilité durable ;
- Étudiant les solutions permettant de développer les mobilités alternatives lorsque les conditions locales le permettent.

Ces actions s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue de l'entreprise et contribueront à la réduction progressive des émissions indirectes liées aux déplacements domicile-travail.

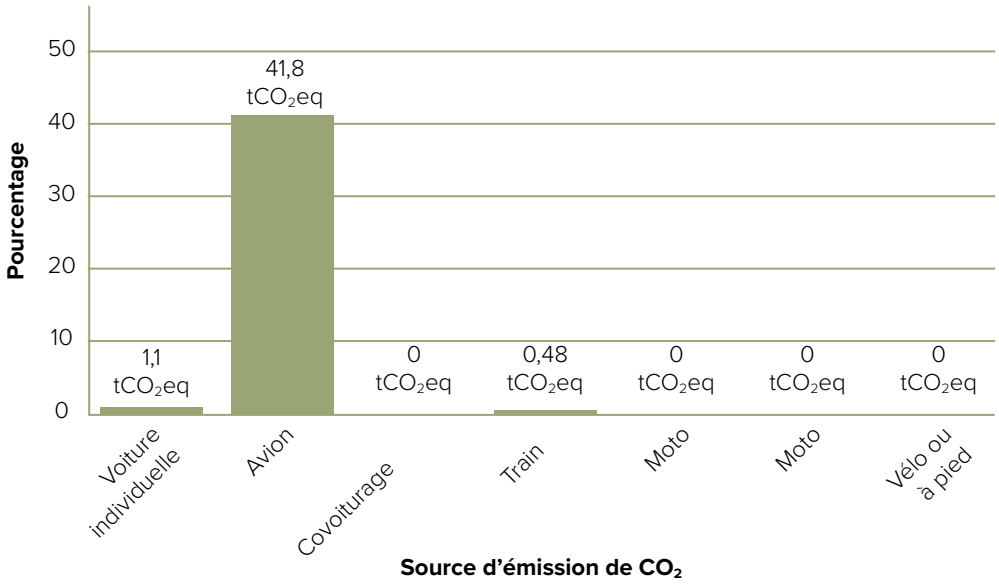
4. DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

Les déplacements professionnels correspondent aux trajets réalisés par les collaborateurs dans le cadre de leurs missions. Ils comprennent notamment les déplacements effectués en avion, en train ou en véhicule individuel pour les besoins de l'activité du Groupe RONDY.

Tableau 14 : Empreinte carbone des déplacements professionnels (tCO_2eq)

Source d'émission de CO_2	Bilan carbone (tCO_2eq)
Voiture individuelle	1,1
Avion	41,8
Covoiturage	0
Train	0,48
Bus	0
Moto	0
Vélo ou à pied	0
Total	**43,39**

RÉSULTATS 2025
Les déplacements professionnels représentent **43,39 tCO_2eq** sur l'exercice 2025.



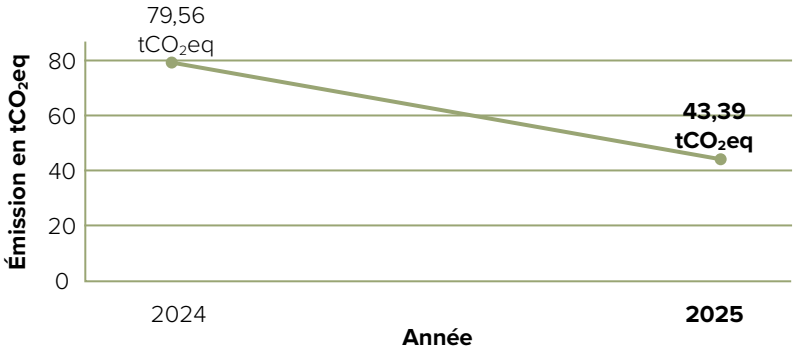
Graphique 13 : Empreinte carbone des déplacements professionnels (tCO_2eq)

L'analyse des résultats met en évidence la prédominance du transport aérien, qui représente à lui seul plus de 96 % des émissions de ce poste. Cette situation s'explique par la dimension internationale des activités du Groupe RONDY, nécessitant ponctuellement des déplacements longue distance auprès de fournisseurs, partenaires et clients.

Évolution par rapport à 2024

Tableau 15 : Évolution des émissions liées aux déplacements professionnels.

Année	Émissions des déplacements domicile-travail (tCO_2eq)
2024	79,56
2025	**43,39**



Graphique 14 : Évolution des émissions liées aux déplacements professionnels.

Les émissions liées aux déplacements professionnels s'élèvent à **43,39 tCO_2eq** en 2025 contre **79,56 tCO_2eq** en 2024, soit une diminution de **36,17 tCO_2eq** correspondant à une baisse de 45,5 %.

Cette évolution résulte principalement de la réduction des déplacements aériens au cours de l'exercice 2025. Les émissions associées au transport aérien sont ainsi passées de **79,5 tCO_2eq** à **41,8 tCO_2eq**, soit une diminution de près de 47 %.

Perspectives et objectifs

Le Groupe RONDY s'est fixé pour objectif de réduire de **20 % les émissions liées aux déplacements professionnels d'ici 2030**, par rapport à l'année de référence 2025.

Afin d'atteindre cet objectif, plusieurs actions seront poursuivies :

- Privilégier les outils de visioconférence et les réunions à distance lorsque cela est possible ;
- Favoriser le recours au train pour les déplacements compatibles avec ce mode de transport ;
- Optimiser la planification des déplacements afin de regrouper les missions et limiter les trajets ;
- Sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques de mobilité durable.

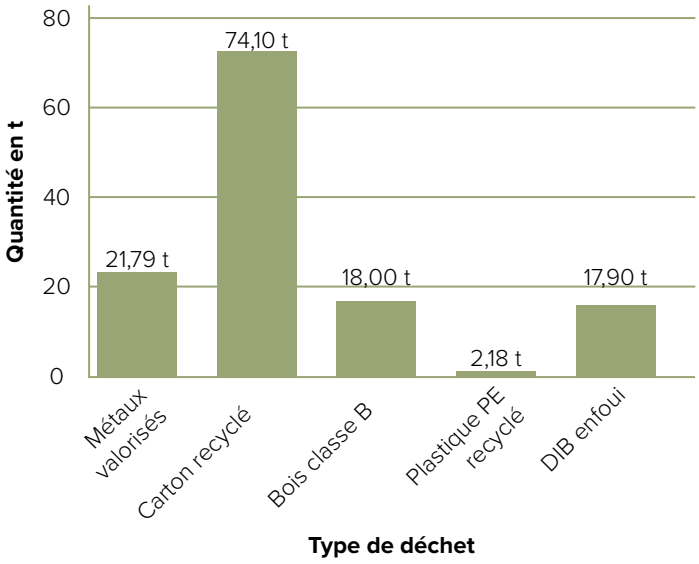
Ces actions s'inscrivent dans la stratégie globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe RONDY et contribuent à l'amélioration continue de sa performance environnementale.

5. DÉCHETS

Les déchets générés par les activités du Groupe RONDY constituent une source d'émissions indirectes de gaz à effet de serre intégrée au SCOPE 3 du bilan carbone. Les émissions associées dépendent à la fois des quantités produites et des filières de traitement ou de valorisation mises en œuvre.

Tableau 16 : Émissions associées à la gestion des déchets en 2025

Type de déchet	Quantité (t)	Émission tCO_2eq
Métaux valorisés	21,79	20,44
Carton recyclé	74,10	73,51
Bois classe B	18,00	2,20
Plastique PE recyclé	2,18	0,29
DIB enfoui	17,90	0,41
Total	133,97	**96,85**



Graphique 15 : Émissions associées à la gestion des déchets en 2025

RÉSULTATS 2025
Les déchets générés par les activités du Groupe RONDY représentent **96,85 tCO_2eq** pour l'exercice 2025.

Le carton recyclé constitue le principal poste d'émissions avec **73,51 tCO_2eq**, soit environ 76 % des émissions liées aux déchets. Les métaux valorisés représentent quant à eux **20,44 tCO_2eq**, soit environ 21 % des émissions du poste. Les autres flux de déchets présentent un impact carbone plus limité.

Ces résultats traduisent l'importance des volumes de déchets recyclables générés par l'activité logistique et de distribution du Groupe RONDY. Ils soulignent également l'importance des actions de prévention, de tri et de valorisation afin de limiter l'impact environnemental associé à la gestion des déchets.

Actions mises en œuvre

Le Groupe RONDY met en œuvre plusieurs actions visant à réduire la production de déchets et à favoriser leur valorisation. Dans cette démarche, une partie des emballages carton reçus avec les marchandises est réemployée pour la préparation et l'expédition des commandes clients. Cette pratique permet de prolonger la durée de vie des emballages, de limiter la consommation de nouveaux matériaux et de réduire les déchets produits.

Par ailleurs, le tri des différents flux de déchets (carton, métaux, bois, plastiques et déchets industriels banals) permet d'orienter les matières vers des filières de recyclage ou de valorisation adaptées. Cette organisation contribue à préserver les ressources naturelles, à limiter le recours à l'enfouissement et s'inscrit pleinement dans une démarche d'économie circulaire.

Objectif à horizon 2030

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le Groupe RONDY s'est fixé pour objectif de réduire de 15 % les émissions liées aux déchets d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2025.

Pour atteindre cet objectif, l'entreprise poursuivra et renforcera les actions engagées, notamment en :

- Développant le réemploi des emballages lorsque cela est possible ;
- Optimisant le tri et la valorisation des déchets ;
- Sensibilisant les collaborateurs aux bonnes pratiques de gestion des déchets ;
- Recherchant des solutions permettant de réduire les emballages à la source et d'améliorer leur recyclabilité ;
- Renforçant la collaboration avec ses prestataires afin d'améliorer les filières de valorisation et de recyclage.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et contribuent au développement d'une économie plus circulaire, tout en participant à la réduction de l'empreinte carbone du Groupe RONDY.

6. SYNTHÈSE DU SCOPE 3

Avec 1 654 tCO_2eq, le SCOPE 3 représente 83,3 % de l'empreinte carbone totale du Groupe RONDY en 2025.

L'analyse met en évidence que les principales émissions sont concentrées sur les activités de transport, en particulier le fret amont, qui représente à lui seul 62,5 % de l'empreinte carbone de l'entreprise.

Les résultats soulignent l'importance de poursuivre les actions engagées en matière d'optimisation logistique, de mobilité durable et d'économie circulaire. Ces trois axes constituent les principaux leviers de réduction des émissions indirectes du Groupe RONDY pour les prochaines années.

Le suivi annuel des indicateurs permettra d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre et d'adapter le plan d'action environnemental dans une logique d'amélioration continue.

À RETENIR

Le SCOPE 3 constitue aujourd'hui le principal enjeu climatique du Groupe RONDY. Les actions engagées en matière de logistique, de mobilité et de gestion des déchets représentent les leviers les plus importants pour réduire durablement l'empreinte carbone de l'entreprise.

BILAN GLOBAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

EMPREINTE CARBONE GLOBALE 2025

L'empreinte carbone du Groupe RONDY s'élève à **2 048 tCO_2eq** pour l'exercice 2025. Les émissions sont réparties selon les trois catégories définies par le GHG Protocol :

- **SCOPE 1 : 355 tCO_2eq (14,5 %) ;**
- **SCOPE 2 : 39 tCO_2eq (2,2 %) ;**
- **SCOPE 3 : 1 654 tCO_2eq (83,3 %).**

Tableau 17 : Émissions de gaz à effet de serre 2025

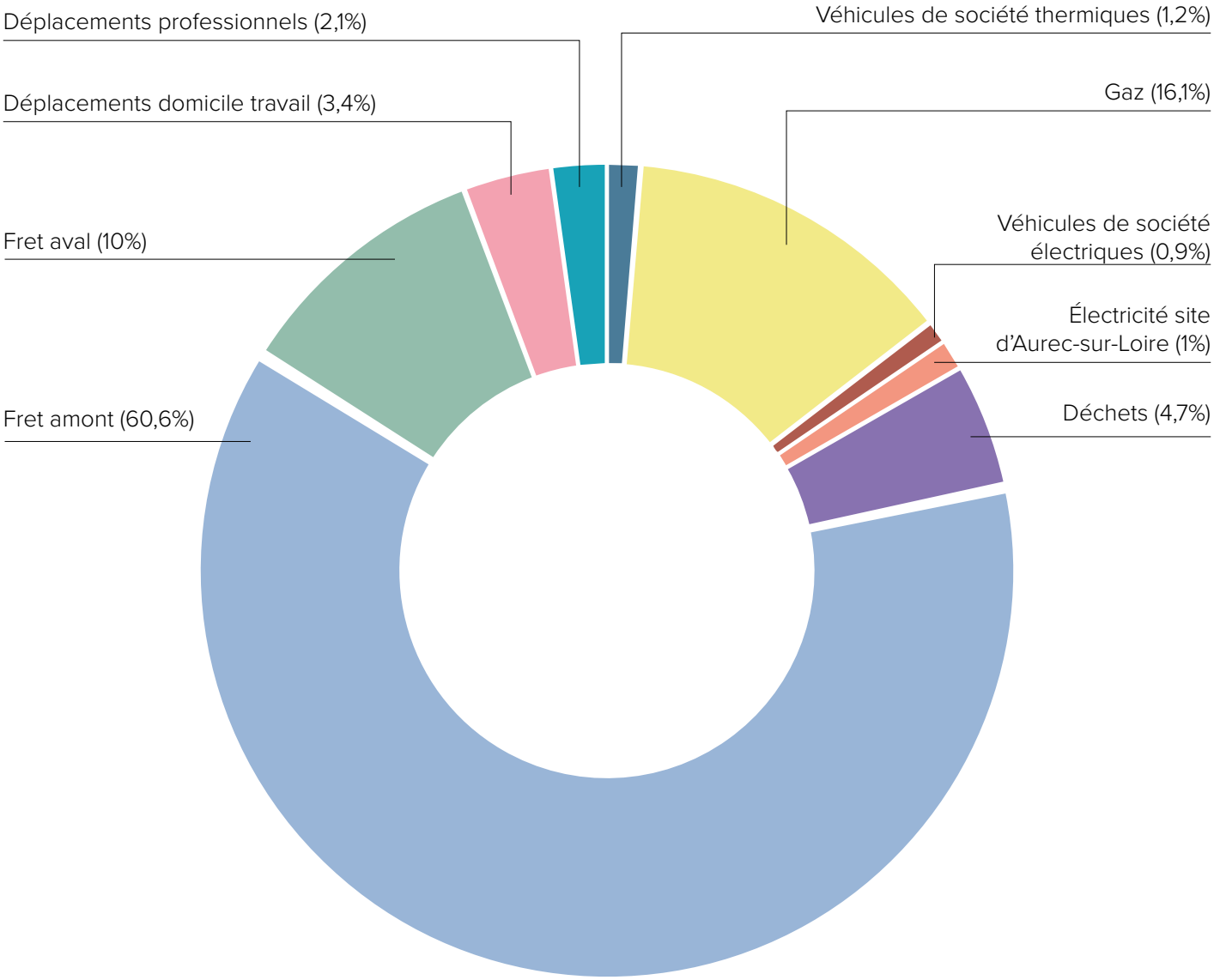
SCOPE 1	Données	Unité	Pourcentage
Véhicules de société (thermiques)	25	tCO_2eq	1,2
Gaz	330	tCO_2eq	16,1
Sous-total SCOPE 1	**355**	**tCO_2eq**	**17,3**

SCOPE 2	Données	Unité	Pourcentage
Véhicules de société (électriques)	18	tCO_2eq	0,9
Électricité site d'Aurec-sur-Loire	21	tCO_2eq	1
Sous-total SCOPE 2	**39**	**tCO_2eq**	**1,9**

SCOPE 3	Données	Unité	Pourcentage
Fret amont	1240	tCO_2eq	60,6
Fret aval	204	tCO_2eq	10
Déplacements domicile-travail	70	tCO_2eq	3,4
Déplacements professionnels	43	tCO_2eq	2,1
Déchets	97	tCO_2eq	4,7
Sous-total SCOPE 3	**1654**	**tCO_2eq**	**80,8**

TOTAL EMPREINTE CARBONE	2048	tCO_2eq	100 %

Diagramme 1 : émissions de gaz à effet de serre



L'analyse met en évidence que le SCOPE 3 demeure de loin le principal poste d'émissions du Groupe. Cette répartition est caractéristique des entreprises dont l'activité repose sur l'importation, la logistique et la distribution, où les émissions indirectes liées au transport représentent la majeure partie de l'empreinte carbone.

Le fret amont constitue à lui seul 60,6 % des émissions totales, devant la consommation de gaz naturel (16,1 %) et le fret aval (10 %).

Ces résultats permettent d'identifier clairement les priorités d'action du Groupe RONDY pour les prochaines années.

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS ENTRE 2024 ET 2025

L'empreinte carbone globale du Groupe RONDY s'élève à **2 048 tCO_2eq** en 2025 contre **1 657 tCO_2eq** en 2024, soit une augmentation de **391 tCO_2eq** représentant une hausse de 23,6 %.

Cette évolution est principalement liée à la progression des émissions du SCOPE 3, conséquence directe de l'augmentation des volumes transportés et du développement de l'activité.

À l'inverse, les émissions directes (SCOPES 1 et 2) poursuivent leur trajectoire de réduction grâce aux investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique et de transition vers une mobilité plus durable.

Tableau 18 : Évolution des émissions de gaz à effet de serre entre 2024 et 2025

		2024		2025	
SCOPE 1	**Unité**	**Données**	**Pourcentage**	**Données**	**Pourcentage**
Véhicules de société (thermiques)	tCO_2eq	109	6,6	25	1,2
Gaz	tCO_2eq	299	18	330	16,1
Sous-total SCOPE 1	**tCO_2eq**	**408**	**24,6**	**355**	**17,3**
SCOPE 2	**Unité**	**Données**	**Pourcentage**	**Données**	**Pourcentage**
Véhicules de société (électriques)	tCO_2eq	13	0,8	18	0,9
Électricité site d'Aurec-sur-Loire	tCO_2eq	23	1,4	21	1
Sous-total SCOPE 2	**tCO_2eq**	**36**	**2,2**	**39**	**1,9**
SCOPE 3	**Unité**	**Données**	**Pourcentage**	**Données**	**Pourcentage**
Fret amont	tCO_2eq	931	56,2	1240	60,6
Fret aval	tCO_2eq	152	9,2	204	10
Déplacements domicile-travail	tCO_2eq	50	3,0	70	3,4
Déplacements professionnels	tCO_2eq	80	4,8	43	2,1
Déchets	tCO_2eq	-	-	97	4,7
Sous-total SCOPE 3	**tCO_2eq**	**1213**	**73,2**	**1654**	**80,8**
TOTAL EMPREINTE CARBONE	**tCO_2eq**	**1657**	**100 %**	**2048**	**100 %**

ANALYSE DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le bilan carbone 2025 met en évidence les premiers effets des actions engagées par le Groupe RONDY dans le cadre de sa stratégie environnementale.

Les investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique et de mobilité durable ont permis de réduire significativement les émissions directes de gaz à effet de serre, malgré une hausse de l'activité.

Parallèlement, plusieurs actions structurantes ont été poursuivies afin de limiter les émissions indirectes :

- Développement progressif du transport ferroviaire pour une partie des flux d'approvisionnement ;
- Poursuite de l'électrification de la flotte automobile ;
- Optimisation des flux logistiques et des chargements ;
- Réemploi des emballages carton pour la préparation des commandes ;
- Renforcement du tri et de la valorisation des déchets ;
- Développement du covoiturage et sensibilisation des collaborateurs aux mobilités durables.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue et feront l'objet d'un suivi annuel afin d'évaluer leur efficacité et d'orienter les décisions futures.

Les résultats du bilan carbone 2025 confirment que la réduction durable de l'empreinte environnementale du Groupe reposera principalement sur la poursuite des actions de décarbonation de la chaîne logistique, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et la maîtrise des émissions du SCOPE 3.

OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES À HORIZON 2028

Afin de suivre sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe RONDY s'est fixé des objectifs intermédiaires à l'horizon 2028. Ces objectifs permettront d'évaluer les progrès réalisés avant l'échéance de 2030 et, si nécessaire, d'adapter les actions engagées.

Tableau 19 : Objectifs à horizon 2028

Domaine	Objectifs 2028
SCOPE 1	Réduire de 10 % les émissions directes par rapport à 2025.
SCOPE 2	Maîtriser l'évolution des émissions malgré le développement des usages électriques.
SCOPE 3	Réduire de 8 % les émissions indirectes par rapport à 2025.
Empreinte carbone globale	Réduire de 8 % les émissions totales par rapport à 2025.

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À HORIZON 2030

SCOPE 1	SCOPE 2	SCOPE 3
Le Groupe RONDY s'engage à réduire de **20 %** les émissions directes de gaz à effet de serre (SCOPE 1) d'ici **2030**, par rapport à l'année de référence **2025**, grâce à l'amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments et à la poursuite de l'électrification de sa flotte automobile.	Le Groupe RONDY s'engage à stabiliser les émissions du SCOPE 2 d'ici **2030**, malgré l'augmentation des usages électriques liés à la transition énergétique, en améliorant l'efficacité énergétique de ses installations et en optimisant ses consommations d'électricité.	Le Groupe RONDY s'engage à réduire de **15 %** les émissions du SCOPE 3 d'ici **2030**, par rapport à l'année de référence **2025**, en optimisant ses flux logistiques, en développant des solutions de transport plus sobres en carbone et en renforçant ses actions en faveur de l'économie circulaire.

ENGAGEMENT CLIMATIQUE DU GROUPE

Le Groupe RONDY s'engage à réduire de **15 %** son empreinte carbone globale d'ici **2030**, par rapport à l'année de référence **2025**, en s'appuyant sur une démarche d'amélioration continue fondée sur la maîtrise des consommations énergétiques, la décarbonation des transports, l'optimisation de sa chaîne logistique et la réduction de ses déchets.

Afin de mesurer les progrès réalisés, le Groupe assure un suivi annuel de ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son reporting RSE. Ce suivi s'appuie notamment sur un indicateur d'intensité carbone rapporté au chiffre d'affaires. Pour l'exercice 2025, cette intensité s'établit à 38,9 tCO_2eq par million d'euros de chiffre d'affaires, soit 1 985 tCO_2eq pour un chiffre d'affaires de 51 M€. Les résultats sont analysés chaque année afin de vérifier la trajectoire de réduction des émissions vers les objectifs fixés à l'horizon 2030 et, si nécessaire, d'adapter les actions engagées.

CONCLUSION

Le bilan carbone 2025 confirme l'engagement du Groupe RONDY dans une démarche structurée de maîtrise de son empreinte environnementale.

L'analyse des résultats met en évidence une réduction significative des émissions directes (SCOPE 1), traduisant les effets positifs des actions engagées en matière de performance énergétique et de transition vers une mobilité plus durable. À l'inverse, les émissions du SCOPE 3 demeurent le principal enjeu climatique de l'entreprise, principalement en raison des activités de transport et de logistique inhérentes à son activité.

Ce bilan permet au Groupe RONDY d'identifier les postes d'émissions prioritaires et de définir une feuille de route visant à réduire progressivement son empreinte carbone. Les objectifs fixés à l'horizon 2030 s'appuient sur des actions concrètes portant notamment sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la poursuite de l'électrification de la flotte automobile, l'optimisation des flux logistiques, le développement de modes de transport plus sobres en carbone ainsi que la réduction et la valorisation des déchets.

Le Groupe RONDY s'engage à assurer un suivi annuel de ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son reporting RSE. Les résultats obtenus permettront d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre, d'ajuster les priorités lorsque cela sera nécessaire et de renforcer la démarche d'amélioration continue de l'entreprise.

À travers cette démarche, le Groupe RONDY réaffirme sa volonté de contribuer à la transition écologique en intégrant durablement les enjeux climatiques dans sa stratégie de développement, tout en associant l'ensemble de ses collaborateurs, partenaires et parties prenantes à cette dynamique de progrès.

Ce document est la propriété du Groupe RONDY. Tous droits réservés, toute reproduction est interdite.
Réalisation : service Marketing Groupe RONDY® Crédits photos : Groupe RONDY. Ce document a été optimisé pour un usage numérique. N'imprimez que si nécessaire.

RONDY
Groupe

GROUPE RONDY
1349 RUE DE L'INDUSTRIE
43110 AUREC-SUR-LOIRE
TÉL. 04 77 35 10 10